

L'art militaire chez Villehardouin et chez Froissart

Autor(en): **Burgener, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **88 (1943)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'art militaire

chez Villehardouin et chez Froissart

LES ARCHERS.

L'arc.

Cette arme, une des plus anciennes, est très simple : un *bois*, taillé dans du frêne ou un arbre aux mêmes qualités, et une *corde* en boyaux.

La seule difficulté consiste à tenir la corde à l'abri de l'eau. On ne met donc la corde au bois qu'avant le combat. Au XIV^e siècle, les archers portent plusieurs cordes de rechange dans un sac de cuir.

La *flèche* (saiette, barbillon, etc.) est en bois léger. Le fer à section ronde ou triangulaire se fixe au bois par une douille ou une soie. Le barbillon a une pointe forgée. L'empenne petite est à deux ou trois plumes.

Les archers.

Dès le moyen âge, on les considère comme les fantassins les plus utiles, car l'arc peut compléter les armes du chevalier.

Au XIII^e siècle, l'arc est délaissé au profit de l'arbalète. Nous en verrons les causes plus tard. Les Anglais, au contraire, préfèrent l'arc. Ce devait être un des facteurs principaux de leurs victoires sur les Français.

Revenus de leur erreur, les seigneurs français développent le tir à l'arc après la défaite de Poitiers (1356). Charles VII crée, en 1439, les compagnies d'ordonnances d'archers à cheval, favorisant ainsi cette arme d'une manière officielle.

Équipement et armement.

Les archers de 1200 n'ont pas un équipement défensif, sinon peut-être un *chaperon* et une *casaque de peau*.

A Crécy et à Poitiers, les archers portent un casque simple (*salade*), un *camail* couvrant les épaules, une *broigne*, espèce de tunique en peau renforcée par des lamelles ou des anneaux de fer, et quelques protections, soit en cuir bouilli, soit en plates de fer : genouillères, grèves, coudières, solerets.

Cinquante ans plus tard, le tireur met une *brigantine* (broigne améliorée) et une *cervelière*.

N'oublions pas la housse des flèches et des cordes, le gantelet de la main droite, le bracelet du bras gauche.

L'armement complémentaire se résume à un fort couteau ; il comprend, sous Edouard III, une épée droite à deux tranchants, quelquefois un bouclier.

Emploi tactique.

« ...et se rengent par devant lor lices, et lor serjanz et lor escuiers a pié par derriere les croupes de lor chevaux, et les archiers et les arbalestiers par devant als...¹ »

Les archers ouvrent l'engagement par leur tir, puis se retirent derrière les chevaliers qui chargent, lance baissée. Le rôle est donc bien subordonné ; il augmente lors des sièges.

Les corps de bataille anglais à *Crécy* comptaient respectivement 800, 500, 700 hommes d'armes contre 2000, 1200, 2000 archers à pied.

Les Français mettent leurs 15 000 arbalétriers gènois devant eux et les poussent à l'attaque. Ces mercenaires qui ont faim viennent de marcher 6 lieues avec un lourd harnachement ; une averse torrentielle les a trempés ; le soleil les frappe en plein visage. Les seigneurs furieux les forcent au combat.

« Quant li Geneuois furent tout recueilliet et mis ensamble,

¹ Villehardouin, 178.

et il deurent approcier leurs ennemis, il commencièrent à jupe si très hault que ce fu merveilles ; et le fisent pour esbahir les Englès, mès li Englès se tinrent tout quoi et ne fisent nul samblant. Secundement encores jupèrent ensi et puis alèrent un petit avant, et li Englès (restoient) tout quoi sans yaus mouvoir de leur pas. Tiercement encores juppèrent il moult hault et moult cler, et passèrent avant, et tendirent leurs arbalestres, et commencièrent à traire. Et cil arcier d'Engleterre, quant il veirent ceste ordonance, passèrent un pas avant, et puis fisent voler ces saiettes de grant façon, qui entrèrent et descendirent si ouniement sus ces Geneuois que ce sambloit nège. Li Geneuois, qui n'avoient point pris à trouver telz arciers que cil d'Engleterre, quant il sentirent ces saiettes qui leur perçoient bras, tiestes et baulèvres, furent tantos desconfi¹. »

Les Gênois se retirent en désordre ; alors les chevaliers, encouragés par les mots du roi de France : « Or tos, or tos tués toute ceste ribaudaille », massacrent les fuyards et augmentent le désordre¹.

Le tir à plein fouet porte à 150-200 pas. Mais il est inefficace sur des armures et des boucliers. On tire donc souvent en l'air ; la flèche, décrivant une parabole, retombe sur l'ennemi et rend les boucliers inutiles. Ce tir, toutefois, demande beaucoup d'adresse ; il double aussi la portée normale de l'arme.

Les archers anglais ont aussi un pieu qu'ils plantent devant eux au moment de la charge. Cette palissade de fortune (pieux de 1 m. de haut, à 50-80 cm. d'intervalle), est une protection remarquable derrière laquelle le tir à l'arc peut continuer.

Au début du XV^e siècle, une partie des archers est montée et rend des services signalés dans l'exploration et les opérations de petite guerre. FROISSART, déjà, souligne l'importance de l'arc ; dans les données d'effectifs, il distingue les gens d'armes et les archers de la « piétaille », du commun de l'armée.

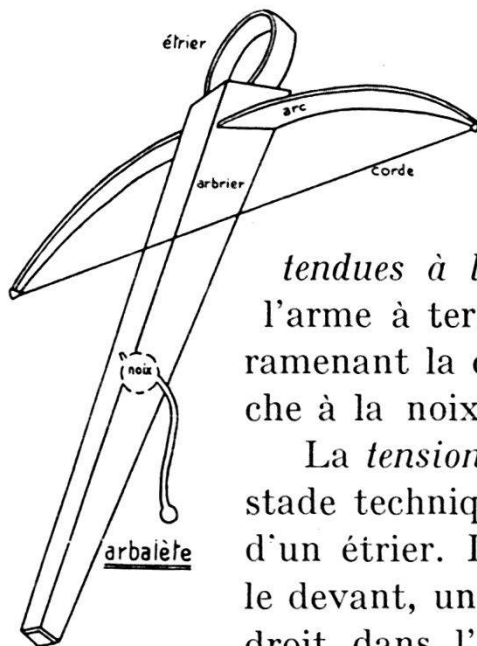
¹ Froissart, I, 278.

LES ARBALÉTRIERS.

L'arbalète.

C'est une amélioration fort ancienne de l'arc, puisqu'elle est déjà mentionnée dans des textes antérieurs au X^e siècle.

L'*arbrier* (crosse), l'*arc*, la *noix* (système d'arrêt) sont les parties principales de cette arme. La force et la portée du tir sont proportionnelles à la résistance de l'arc ; le grand problème technique consiste donc à augmenter la puissance de tension de la corde.



Les premières arbalètes sont *tendues à la main*. Le tireur pose la tête de l'arme à terre, appuie la crosse au ventre et, ramenant la corde avec les deux mains, l'accroche à la noix.

La *tension au crochet* représente le deuxième stade technique. L'arbalète est munie à sa tête d'un étrier. Le tireur porte à sa ceinture, sur le devant, un crochet. Penché en avant, le pied droit dans l'étrier, l'homme en se redressant, tend la corde par la force des reins. Cette tension est impossible à cheval ; elle reste en usage pendant tout le XIV^e siècle.

Au XIV^e, une amélioration remarquable est réalisée dans l'*arbalète à moufle*. On fixe à la crosse une boîte à laquelle sont attachés deux petits moufles. Cette mécanique permet d'augmenter la tension, et donc aussi la propulsion.

A la même époque se généralise l'emploi de l'*arbalète à tour*, une arme de siège énorme dont l'arc mesure jusqu'à 10 mètres d'envergure. La tension se fait par un treuil.

Dans les premières années du XV^e siècle, on invente la tension au *pied de biche* et au *cric*.

Les projectiles sont des *carreaux*, flèches de 20-30 cm. de long, garnies d'une forte pointe de métal à section triangulaire ou carrée et de 2-3 petites pennes. Les *viretons* ont des pennes fixées en hélice, ce qui leur imprime une rotation pendant le vol.

Le tireur n'épaulait pas; il mettait la crosse sous l'aisselle et visait tant bien que mal. On tirait 1-2 carreaux par minute; l'archer plaçait trois fois plus de flèches dans le même temps.

Les arbalétriers.

L'arbalète effraya la chrétienté par la justesse de son tir. En 1139, le Concile de Latran interdit l'usage de cette arme trop meurtrière, mais il en autorise l'emploi contre les Infidèles. L'arbalète est introduite dans les guerres d'Occident au XII^e siècle, malgré la bulle du pape Innocent III.

Dès le XIII^e siècle, nous constatons un véritable engouement pour l'arbalète, l'arc disparaît en France.

Ce n'est pas un engouement superficiel, une mode comme semble le croire quelques historiens.

L'arc a un tir rapide, mais moins sûr, l'arbalète un tir plus lent, mais aussi une portée plus longue et une justesse supérieure.

Tout s'explique quand nous savons que les armes à tir restent l'apanage des milices citadines. Les défauts de l'arbalète sont neutralisés par les remparts; ses qualités la font préférer à l'arc.

Les villes du Nord fondent des compagnies, des *corporations d'arbalétriers* par privilège royal. En 1230, le roi nomme un grand-maître, chargé de la haute surveillance sur ces compagnies.

Mais dans la guerre de mouvement, en campagne, l'arbalète ne peut rivaliser avec l'arc. Les Français, qui ont à leur solde d'habiles arbalétriers gènois, gascons, brabançons, en font la dure expérience sur les champs de bataille.

Et pourtant, le roi de France fait tout pour développer

le corps des arbalétriers. Jean les organise en 1351, Charles V porte les arbalétriers de Paris à 200, puis à 800 hommes et leur accorde des privilèges remarquables.

On contre-balance l'effet des archers anglais en introduisant aussi le tir à l'arc. Les résultats tactiques furent appréciables. Voici la « préparation » d'un combat entre Godefroy de Harcourt et le Français Raoul de Raineval, en 1356 :

« ...il (Raoul) fist toutes gens d'armes descendre à piet et yaus paveschier et targier de leurs targes contre le tret, et deffendi que nuls n'alast avant sans commandement. Li arcier de monsigneur Godefroi commencièrent à approcher et à traire, ensi que commandé leur fu, et à desvoleper saiettes à force de bras. Ces gens d'armes de France, chevalier et escuier, qui estoient fort armé, paveschiet et targiet, laissoient traire sus yaus, mès cilz assaus ne leur portoit point de damage. Et tant furent en cel estat, sans yaus mouvoir ne reculer, que cil arcier eurent emploiet (toute) leur artillerie, et ne savoient mès quoi traire. Adonc jettèrent il leurs ars jus, et se prisent à resortir vers leurs compagnons et leurs gens d'armes... Lors commencièrent li arcier françois à traire moult vistement et à recueillir saiettes de toutes pars, car grant fuison en y avoit semées sur les camps, et emploier sus ces Englès et Navarois...¹ »

Armement et équipement des arbalétriers.

Avant le XIII^e siècle, les arbalétriers ne paraissent pas avoir eu un équipement particulier. Ceux de la quatrième Croisade devaient avoir ressemblé aux autres fantassins. VILLEHARDOUIN nous parle une fois d'arbalétriers à cheval², mais il semble que ce soit une exception.

Au XIII^e, l'arbalétrier porte des *mailles* sur tout le corps et les membres, un *chapel de fer*, une *cotte*, une *ceinture*, même

¹ Froissart, I, 402.

² Villehardouin, 438.

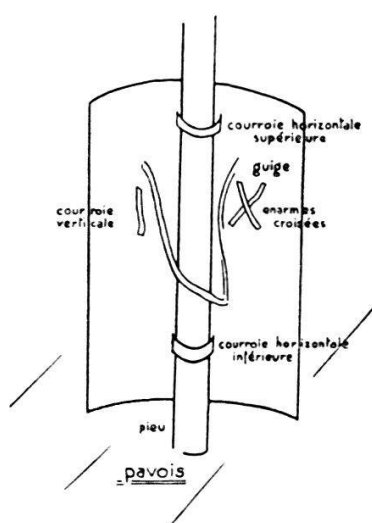
des *genouillères* et des *grèves* en fer. Pas d'arme secondaire, sinon peut-être un coutelas.

Cet équipement ne changera guère jusqu'au milieu du XV^e siècle ; la *brigantine* et les *solerets* sont les seules nouveautés.

En plus de l'arbalète (10 kg.) et de la trousse de carreaux (2-3 kg.), l'homme porte une épée forte et un pavois.

Ce bouclier rectangulaire peut s'appuyer par sa longue rainure longitudinale à un pieu fiché à terre devant le tireur. L'arbalétrier, libéré de son pavois, peut recharger à couvert.

On estime le poids de l'équipement et de l'armement des Gênois à Crécy à 35-40 kg. Il ne s'agissait donc pas d'une infanterie légère ! Ces mercenaires étaient pourtant résistants, rompus aux fatigues des campagnes. L'emploi des arbalétriers-bourgeois n'était guère possible hors des villes.



Emploi tactique des arbalétriers.

A la Croisade de 1200, les arbalétriers (à petite arbalète) et les archers sont employés indifféremment aux mêmes tâches tactiques. En campagne, ils « préparent » l'engagement en tirant sur l'ennemi. Dans l'attaque ou la défense des places fortes, l'effet des projectiles est encore plus grand. Mais jamais VILLEHARDOUIN n'accorde une importance spéciale aux tireurs. Ce sont de pauvres auxiliaires comme les autres fantassins.

« Si commença li assaus grans et fors durement ; et s'emploierent arbalestrier et dedens et dehors au traire moult vigereusement, par lequel trait il en y eut pluseur bleciés des assallans et des deffandans. ¹ »

¹ Froissart, I, 95.

Si l'arbalète est efficace dans les sièges, elle l'est beaucoup moins dans la guerre de campagne. Les arbalétriers français sont des mercenaires étrangers qui, tout en faisant honorablement leur métier, ne sont pas portés à entreprendre des prodiges. Crécy, entre autres, en fut une expérience terrible pour le roi de France.

On a vu une opposition ouverte entre les chevaliers, jaloux de leurs privilèges et de leur rôle tactique, et les tireurs à pied dont l'importance grandissait. Les gens d'armes haïssent cette arme de parvenu et de vilain, terrible et méprisable à la fois.

Mais il y a encore un autre point déterminant dans l'appréciation tactique des tireurs. Les commandants ne connaissent pas suffisamment l'arbalète pour en tirer le meilleur profit. Crécy est un exemple tragique. On ne pouvait, en connaissance de cause, pousser immédiatement au combat des arbalétriers lourdement équipés, affamés, mouillés, fatigués de 6 lieues de marche !

LES AUTRES FANTASSINS.

Le reste de l'infanterie comprend des troupes fort différentes, sans particularités et sans organisation bien définies. On ne saurait faire des subdivisions.

L'infériorité sociale et politique du vilain détermine aussi son infériorité militaire. Il est un fait capital que nous pouvons indiquer dès maintenant :

L'émancipation militaire de la bourgeoisie et du peuple ira de pair avec l'émancipation politique et sociale ; la première précédera, facilitera la seconde. Au XVI^e siècle, la force de l'armée féodale est brisée définitivement avant la chute de son système social. J'y vois même une tendance générale : les nouveaux régimes politiques et sociaux de la France ont été soutenus dans leur genèse par une armée et par une tactique nouvelles, favorables à ces régimes.

Equipement.

Avant 1250, le fantassin ne porte guère une protection. Il est ainsi à la merci du premier chevalier venu.

Puis, on se procure tout d'abord un *casque* en cuir bouilli, renforcé par des lamelles de fer, rembourré à l'intérieur. Le couvre-chef est ensuite tour à tour la *cervelière*, casque de fer simple, la cervelière avec un camail qui protège la nuque, le *bacinet*, casque avec visière mobile.

Pour la protection du tronc : on passe, de 1200 à 1400, de la tunique de cuir au *corselet de fer* par la *broigne simple*, la *cotte de mailles*.

En troisième lieu, on se protège les membres par des morceaux de cuir bouilli, puis par des pièces en fer : *brassards*, *coudières*, *gantelets*, *bracelets*; *cuissards*, *genouillères*, *grèves*, *solerets*.

Mais ne pensez pas que tout change d'un siècle à l'autre. Bien au contraire ! Au XIV^e, l'infanterie porte toutes les protections connues depuis VILLEHARDOUIN, suivant la fortune personnelle du fantassin ou sa chance lors d'un pillage ! Le mercenaire et le milicien régulier des villes assez bien protégés, n'ont pas perdu la liberté de leurs mouvements.

Armement.

Ici, aucune homogénéité ! Les armes les plus élémentaires, telles que les bâtons, voisinent avec des arbalètes perfectionnées et même, plus tard, avec des armes à feu.

Le *bâton*, ferré ou non, désigne toute arme offensive autre que l'épée. Ce mot s'appliquera même aux bouches à feu.

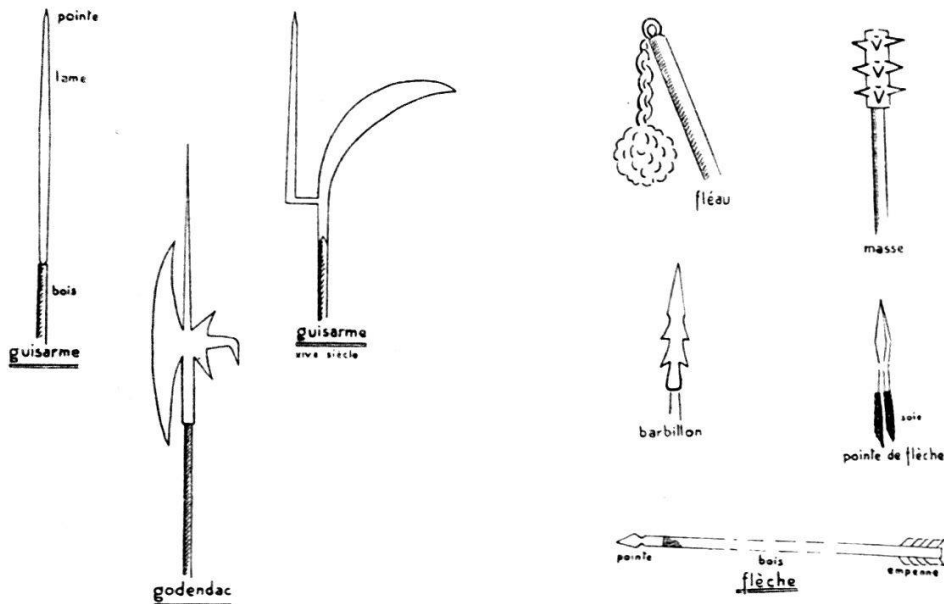
On ne saurait fixer avec exactitude les dates d'invention de toutes les innombrables variétés d'armes. La plupart des armes blanches du XIV^e existaient déjà en 1200 sous une forme ou sous une autre. C'est pourquoi nous n'en ferons qu'un seul inventaire.

Les intermédiaires entre le bâton et la lance sont l'*espafust*,

la *darde*, l'*espiot*, le *rochet*, la *pique*. Ce sont des pointes ou des crochets fixés à de longs manches.

La *guisarme* n'est, au XII^e, qu'un épieu à longue lame. Au XIV^e, elle se double en une pointe et une lame en faucille et sert à couper les jarrets des chevaux et à désarçonner les cavaliers.

Le *godendac*, une amélioration de la *guisarme*, vient des Flandres et ne fut introduit en France que vers 1300. Sa forme



rappelle celle de la hallebarde suisse : pointe, crochet et lame en demi-lune.

Les *haches*, armes terribles, sont employées par les Infidèles. Les Chrétiens préfèrent une hache massive, maniée des deux mains, à lame rectangulaire. Les meilleurs heaumes ne résistent pas à un coup direct, à plus forte raison les hauberts de mailles.

Les piétons se servent de la hache avec prédilection, la *cognée* reste l'arme des paysans.

La combinaison de la hache avec une arme d'estoc conduit au *godendac*, à la hallebarde. La *masse* est une hache privée

de son tranchant. Elle est très employée par les vilains ; notre « morgenstern » n'est pas inconnu en France.

Les variantes de l'épée sont tout aussi nombreuses que celles du bâton. D'ailleurs, elles se combinent. A côté de l'épée normale de 80-100 cm., nous avons la *grande épée*, à deux mains, et le *coutille*, couteau ou *dague*, arme auxiliaire des fantassins et des chevaliers.

Le *bouclier* n'est adopté que peu à peu par l'infanterie. Les irréguliers (paysans, milices de deuxième ordre, voleurs des grands chemins) ne portent jamais cette arme défensive.

Chez les fantassins organisés, mercenaires étrangers ou milices bourgeoises, il y a deux espèces de boucliers : la targe et le pavois.

Synonyme d'écu, au XIII^e, la *targe* désigne bientôt un bouclier rond, de dimensions réduites.

Les tireurs se protègent par le *pavois*, un grand écu de bois recouvert de peau. Il est rectangulaire et possède, outre les enarmes ordinaires, deux courroies horizontales par lesquelles on le fixe au pieu fiché en terre. Archers ou arbalétriers pouvaient alors tirer à couvert.

Valeur tactique.

D'origines différentes, sans tradition, sans grand esprit de corps, sans commandement régulier, l'infanterie reste toujours un auxiliaire méprisable.

VILLEHARDOUIN parle de l'infanterie sans haine. Les chevaliers de FROISSART se vengent des fantassins qui leur disputent l'honneur des champs de bataille en les qualifiant, outre les injures ordurières, de *routiers*, de *communs*, de *malandrins*, de *brigands*, de *piétaille*, de *larronnaille*, de *ribaudaille*, de *merdaille*...

Seuls les archers et les arbalétriers, fortement organisés, jouissent de quelque considération.

Les autres fantassins sont des gens sans travail et sans scrupule, recrutés sur les grands chemins. Une petite partie,

seulement, est constituée par des milices régulières des villes et des comtés.

La conduite des hommes à pied laisse fort à désirer. Couards et indisciplinés, ces gens suivent souvent l'armée des seigneurs sans engagement ; ils ne participent pas directement au combat : l'ennemi défait, ils profanent, incendient, pillent et ils égorgent indifféremment blessés et civils. Les chevaliers livrent quelquefois un second combat aux pillards pour empêcher la boucherie.

En règle générale, on fait trêve de novembre à Pentecôte. Les chevaliers et les miliciens des villes rentrent dans leurs foyers.

Mais la larronnaille ne se repose pas. Bien au contraire, car voici la bonne saison pour ces gens ! Ces irréguliers, grossis par des mercenaires étrangers sans travail, se mettent en troupes ou *routes*.

Les fantassins les mieux organisés et les mieux armés (routiers, brigands) tirent parti de la situation d'une manière adroite. Ils tuent et saccagent peu. Leur commerce lucratif consiste à rançonner leurs prisonniers et leur permet de vivre largement dans un château pris à un seigneur. Les chefs routiers peuvent accéder à de belles positions militaires et politiques, car le roi de France, toujours à court de bonnes troupes, prend chaque printemps les meilleurs routiers et leurs chefs à sa solde.

« Et toudis gaegnoient povre brigant à desrober et pillier les villes et les chastiaus, et y conqueroient si grant avoir que c'estoit merveilles. Et en devenoient li aucun si riche, qui se faisoient maistre et chapitain des aultres brigans, que il en y avoit de telz qui avoient bien la finance de quarante mil escus... Entre les autres, eut un brigant en la marce de la langue d'ok... Et depuis, pour ses proèces, li rois de France le volt avoir dalés lui, et achata son chastiel vingt mil escus ; et fu huissiers d'armes au roy de France, et en grant honneur dalés le roy. Et estoit appelés cilz brigans Bacons, et estoit

toutdis bien montés de (biaux courssiers), de doubles roncins et de gros palefrois, et ossi armés ensi c'uns contes et vestis très ricement, et demora en cel estat tant qu'il vesqui ¹. »

La plupart de ces irréguliers sont étrangers : Anglais, Bourguignons, Italiens, Navarrais. Ils tiennent tête aux seigneurs et aux municipalités.

« et rançonnoient ces bourgeois de Tournay et d'autres villes, à selles estoffées bien et frichement, as fers de glaves, as haches et à espées, à jakes, à jupons ou à housiaus, et à tous hostieus qu'il leur besoignoit. Les chevaliers et les escuiers rançonnoient-il assés coutholement, à mise d'argent, ou à coursiers ou à roncins ; ou d'un povre gentil homme, qui n'avoit de quoi riens paier, il prenoient bien le service un quartier d'an ou deux ou trois, ensi que il estoient d'acord. De vins, de vivres et de toutes aultres pourveances avoient il bien et largement, car li plas pays leur en délivroit assés, par cause de rédemption ; ne riens n'aloit ens ès bonnes villes, fors en larecin et par bon sauf conduit que il vendoient bien et chier ². »

Les chevaliers et l'infanterie régulière profitent de chaque occasion, en guerre comme en trêve, pour exterminer cette plaie du pays. La pendaison, les tortures les plus raffinées, rien n'est de trop ! Voici, à titre d'exemple, un épisode significatif :

« ...et pluseur logeis où il avoit encores aucuns brigans et Geneuois qui tant avoient beu dou soir qu'il s'estoient enivré et dormoient encores. Si boutèrent cil di compagnon de Valenciènes le feu en ces logis, et ardirent là dedens le(s) dis brigans. Car quant il sentoient le feu, il s'esvilloient et cuidoient sallir hors ; mais il estoient decaciet ens de leurs ennemis à plançons et à goudendars. Toutes fois, il en y eut un qui salli hors, mais il fu pris par piés et par gambes et par bras,

¹ Froissart, I, 315.

² Froissart, I, 424.

et jettés en un grant feu qui estoit fais devant le dit logis, et là fu tous ars ¹ ».

Lorsque la larronnaille ne savait régner avec « mesure » sur les campagnes, elle affamait littéralement le pays. C'est ce qui arriva après la bataille de Poitiers (1356). La France, privée du roi Jean, emmené en Angleterre, est livrée à une canaille terrible.

« En ce temps... n'osoient nulz marchans ne aultres issir hors de Paris, ne chevaucier en ses besongnes, que il ne fust tantost rués jus, de quel costé que il volsist aler... : dont uns chiers temps en vint en France que on vendoit un tonelet de herens trente escus... Et moroient les petites gens de fain, dont c'estoit grans pitié. Et dura ceste durtés et cilz chiers temps plus de quatre (ans) ². »

Cet état de chose favorise une révolte de paysans, la Jacquerie. Jean le Bel, plus que FROISSART, nous en donne des croquis incroyables.

Merdaille, paysans miséreux et affamés, armés de faux, de couteaux, de fourches, de bâtons ferrés, surprennent bourgeois et chevaliers, profanent, violent, incendient, égorgent avec une rage aveugle. Ces milliers de déshérités, poussés à bout, sont la grande terreur. Bourgeois et seigneurs se cachent derrière leurs fortifications.

Mais les paysans se lassent, se divisent et se font battre par des armées de chevaliers. La répression est digne de la révolte : les misérables sont pendus par milliers.

L'infanterie irrégulière reste le grand fléau social jusqu'au XV^e. Le roi de France renvoie une partie de ces gens chez eux, garde les meilleurs à son service en des compagnies bien commandées et extermine tout ce qui continue de piller.

¹ Froissart, I, 105.

² Froissart, I, 426.

LES SIÈGES

Les fortifications.

Ce serait dépasser le cadre modeste de ce travail que de vouloir donner une description complète des fortifications.

Nous ne parlerons donc que des termes les plus usités chez nos deux chroniqueurs.

La ville est entourée de remparts, de tours, de fortifications avancées. En dehors de l'enceinte proprement dite, il y a les *bailles*, c'est-à-dire une bande de terrain fermée par les *lices* ou *palissades*. Ce terrain est tenu le plus longtemps possible.

Afin de surveiller l'ennemi de tous les côtés, on construit, sur les tours et en surplomb des murs, les *hourds*, espèces de charpentes qui permettent aux assiégés de tirer en enfilade au pied des murs. Le hourdage est une fortification de guerre que l'on enlève en temps de paix. Hourder, c'est donc mettre la dernière main aux murs en vue d'un siège.

Le hourdage est d'autant plus nécessaire que les assiégeants élèvent des constructions qui dominant les murs.

« Si parlerons de cels qui sunt devant Costantinoble remés, qui mult bien firent lor engins atorner, et lor perrieres et lor mangonials drecier par les nés et par les uissiers, et toz engins qui ont mestier a vile prendre, et les eschieles des antaines des nés, qui estoient si haltes que n'ere se merveille non. »

« Et quant ce virent li Grieu, si recomencierent a rehorder endroit als, qui mult ere fermee de halz murs et de haltes tors ; ne n'i avoit si halte tor ou il ne feïssent .II. estages ou .III. de fust, por plus alcier ; ne onques nulle ville ne fu si bien hordee ¹. »

La *barbacane* est l'ouvrage extérieur le plus important. Tout d'abord entourée de palissades doubles, elle devient

¹Villehardouin, 232-233.

ensuite une véritable forteresse secondaire et indépendante. VILLEHARDOUIN connaît déjà la barbacane ¹.

Les engins de siège.

VILLEHARDOUIN fait état de deux engins : le *mangonneau* et la *pierrière*. Ces machines servent à lancer des projectiles lourds, la première par contre-poids, la seconde par tension.

« Et sachiez que il porteront es nés de pirieres et de mangoniex plus de .CCC. et toz les engins qui ont mestier a ville prendre a gran planté ². »

FROISSART mentionne en plus les *engins maniés à bras* (béliers, etc.) et les *arbalètes à tour*. Les armes à feu seront traitées séparément.

L'ensemble des machines de siège, quelles qu'elles soient, s'appelle *artillerie* ³. Ce terme n'a pris la signification moderne qu'au XVI^e siècle.

Ces engins sont extrêmement lourds. Il faut souvent les construire sur place avec des spécialistes et une main-d'œuvre abondante.

« Li dis messire Charles avoit fait drecier quinze ou seize grans engiens qui gettoient grandes pières as murs de Hembon et à le ville ⁴. »

(A suivre.)

Lt. LOUIS BURGNER.

¹ Villehardouin, 171.

² Villehardouin, 76.

³ Froissart, I, 104.

⁴ Froissart, I, 177.